



AGENDA 2026 PROFESSIONNEL ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

L'ÉDITO 2026



Cher(e)s adhérent(e)s,

Je suis très heureuse de vous adresser votre agenda 2026 consacré à l'accueil des enfants.

Un agenda gourmand, tant par sa conception, que par toutes les recettes qui vous attendent ! Régalez-vous !

Cet agenda sera votre outil de travail 2026, il est indispensable et attendu, il complète l'ensemble des outils que nous mettons à votre disposition et que vous pouvez retrouver sur le site internet dédié à nos adhérents.

L'application, la page Facebook pour des échanges en temps réel, sont autant de moyens de dialoguer avec une équipe dynamique qui répond à toutes les demandes de ses adhérents.

Adhérer à notre syndicat FO, c'est avoir à portée de main les conseils, les outils, les actions, et une protection juridique dédiée.

J'associe à cet édito, les syndicats du secteur des assistant(e)s maternel(le)s affiliés à la FGTA-FO. Ils restent attentifs au respect de l'ensemble de nos engagements pour continuer le développement de votre métier.

Les résultats des élections TPE sont encourageants, nous devons continuer notre développement. Parler de notre syndicat à votre entourage professionnel, est un moyen de faire entendre votre voix.

Faites adhérer à FO, pour que chaque assistant(e) maternel(le) puisse avoir à sa disposition toutes les informations sur son métier et un accompagnement personnalisé en cas de besoin.

Je vous souhaite au nom de l'équipe du secteur une très belle année 2026.

Elsa Lacoffe,
secrétaire fédérale

MÉMORIAL PERSONNEL

VACANCES SCOLAIRES

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Téléphone _____
E-mail _____

TÉLÉPHONES UTILES

France Travail : **3949**

Pajemploi : **0 806 807 253** (service gratuit + prix appel)

IPERIA : **0 800 82 09 20**

IRCEM : **0 980 980 990**

Service de Prévention et de Santé au Travail National (SPSTN) :
0 986 865 865

PMI _____

CAF _____

Conseil Départemental _____

Centre Anti Poison _____

Syndicat FO des emplois de la famille :
Marie-Claire Dufros **06 79 14 95 62**

	NOËL 2026	HIVER 2026	PRINTEMPS 2026	ÉTÉ 2026
ZONE A	DU SAMEDI 20 DÉCEMBRE AU 5 JANVIER 2026	DU SAMEDI 7 FÉVRIER AU LUNDI 23 FÉVRIER 2026	DU SAMEDI 4 AVRIL AU LUNDI 20 AVRIL 2026	FIN DES COURS SAMEDI 4 JUILLET 2026
ZONE B		DU SAMEDI 14 FÉVRIER AU LUNDI 2 MARS 2026	DU SAMEDI 11 AVRIL AU LUNDI 27 AVRIL 2026	
ZONE C		DU SAMEDI 21 FÉVRIER AU LUNDI 9 MARS 2026	DU SAMEDI 18 AVRIL AU MARDI 4 MAI 2026	

NOUVELLES ZONES

ZONE A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C

Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

FICHE ENFANT

1 Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Date de début de l'accueil _____
Calcul de la mensualisation _____

Montant _____
Téléphone des parents _____
Personne à joindre en cas d'urgence _____

Nom du médecin _____
Téléphone _____
Observations _____

2 Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Date de début de l'accueil _____
Calcul de la mensualisation _____

Montant _____
Téléphone des parents _____
Personne à joindre en cas d'urgence _____

Nom du médecin _____
Téléphone _____
Observations _____

3 Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Date de début de l'accueil _____
Calcul de la mensualisation _____

Montant _____
Téléphone des parents _____
Personne à joindre en cas d'urgence _____

Nom du médecin _____
Téléphone _____
Observations _____

FICHE ENFANT

4 Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Date de début de l'accueil _____
Calcul de la mensualisation _____

Montant _____
Téléphone des parents _____
Personne à joindre en cas d'urgence _____

Nom du médecin _____
Téléphone _____
Observations _____

5 Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Date de début de l'accueil _____
Calcul de la mensualisation _____

Montant _____
Téléphone des parents _____
Personne à joindre en cas d'urgence _____

Nom du médecin _____
Téléphone _____
Observations _____

6 Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Date de début de l'accueil _____
Calcul de la mensualisation _____

Montant _____
Téléphone des parents _____
Personne à joindre en cas d'urgence _____

Nom du médecin _____
Téléphone _____
Observations _____

NOTES

PLANNING FOR THE FUTURE

PRÉSENCE DE L'ENFANT POUR LA SEMAINE

N° :
du au

Enfant



Vous pouvez télécharger les plannings dans votre espace adhérent sur www.assistantematernelle.info
ou en **scannant ce QRCode**

(1) Choisir une couleur par enfant, puis colorier les cases du tableau correspondantes aux heures de présence de chacun d'eux.
 (2) Article R.421-39 alinéa 2 du CASF : "L'assistant(e) maternel(le) tient à la disposition des services de Protection Maternelle et Infantile des documents relatifs à son activité prévisionnelle, ainsi qu'à son activité effective, mentionnant les jours et horaires d'accueil des enfants qui lui sont confiés..."

Fait le

10

Signature de l'assistant(e) maternel(le) Signature du (ou des) parent(s) employeur(s)

JANVIER

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

JANVIER

		Semaine 1					Semaine 2					Semaine 3					Semaine 4					Semaine 5											
		Horaire d'arrivée	Horaire de départ	HC/HS	R	IE			Horaire d'arrivée	Horaire de départ	HC/HS	R	IE			Horaire d'arrivée	Horaire de départ	HC/HS	R	IE			Horaire d'arrivée	Horaire de départ	HC/HS	R	IE						
Semaine 1		J	1				Semaine 2							Semaine 3							Semaine 4							Semaine 5					
		V	2																														
		S	3																														
		D	4																														
		L	5																														
		M	6																														
		M	7																														
		J	8																														
		V	9																														
		S	10																														
		D	11																														
		L	12																														
		M	13																														
		M	14																														
		J	15																														
		V	16																														
		S	17																														
		D	18																														
		L	19																														
		M	20																														
		M	21																														
		J	22																														
		V	23																														
		S	24																														
		D	25																														
		L	26																														
		M	27																														
		M	28																														
		J	29																														
		V	30																														
		S	31																														
		TOTAL																															

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN



Les recettes de LYA



Pâte à crêpes

Les ingrédients pour 12 crêpes :

- 250 g de farine
- 4 oeufs
- 1/2 L de lait
- 150 g de sucre
- 50 g de beurre

1. Mettre la farine tamisée dans un bol et creuser un puit.
2. Mettre le sucre, bien remuer
3. Ajouter le lait
4. Ajouter les oeufs
5. Ajouter le beurre fondu
6. Laisser reposer la pâte 1 h



Conseil : pour ne pas avoir de grumeaux mettre les oeufs en dernier, et parole de bretonne, mettre du beurre salé. Vous pouvez parfumer la pâte avec du sucre vanillé ou du rhum.



NOTES

Handwriting practice lines for notes.

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FÉVRIER

		HORAIRE D'ARRIVÉE					HORAIRE DE DÉPART					HC/HS		R	IE	
		HORAIRE D'ARRIVÉE		HORAIRE DE DÉPART			HC/HS		R	IE						
SEMAINE 6	D 1															
	L 2															
	M 3															
	M 4															
	J 5															
	V 6															
	S 7															
SEMAINE 7	D 8															
	L 9															
	M 10															
	M 11															
	J 12															
	V 13															
	S 14															
SEMAINE 8	D 15															
	L 16															
	M 17															
	M 18															
	J 19															
	V 20															
	S 21															
SEMAINE 9	D 22															
	L 23															
	M 24															
	M 25															
	J 26															
	V 27															
	S 28															
TOTAL																

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

FÉVRIER

		HORAIRE D'ARRIVÉE					HORAIRE DE DÉPART					HC/HS		R	IE	
		HORAIRE D'ARRIVÉE		HORAIRE DE DÉPART			HC/HS		R	IE						
SEMAINE 6	D 1															
	L 2															
	M 3															
	M 4															
	J 5															
	V 6															
	S 7															
SEMAINE 7	D 8															
	L 9															
	M 10															
	M 11															
	J 12															
	V 13															
	S 14															
SEMAINE 8	D 15															
	L 16															
	M 17															
	M 18															
	J 19															
	V 20															
	S 21															
SEMAINE 9	D 22															
	L 23															
	M 24															
	M 25															
	J 26															
	V 27															
	S 28															
TOTAL																

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN



Chocolat chaud maison pour 8 personnes

1 extrait de vanille
4 cuillères à soupe de sucre
3 cuillères de crème fraîche épaisse
2 tablettes de chocolat noir
2 L de lait
pincée de cannelle

- 1) Mettre le lait dans une grande casserole à feu doux et attendre que le lait soit tiède
- 2) Entre temps, casser en morceaux vos tablettes de chocolat.
- 3) Ajouter le lait tiède et remuer doucement jusqu'à ce que le tout soit mélangé et ajouter la crème fraîche. Continuer à remuer avec un fouet pour que la crème fraîche ne fasse aucun grumeau.
- 4) Finalement, ajouter le sucre, l'extrait de vanille et la cannelle selon votre goût, en faisant attention que cela ne soit pas trop marqué sinon cela masquera un peu le goût du chocolat.

Remarque
Il est possible de remplacer la cannelle par une autre épice, par exemple, le pain d'épices, etc.



NOTES

Handwriting practice lines for notes.

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



MARS

		HORAIRE D'ARRIVÉE					HORAIRE DE DÉPART					HC/HS		R	IE	
		HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE
SEMAINE 10	D 1															
	L 2															
	M 3															
	M 4															
	J 5															
	V 6															
	S 7															
	D 8															
	L 9															
	M 10															
SEMAINE 11	M 11															
	J 12															
	V 13															
	S 14															
	D 15															
	L 16															
	M 17															
	M 18															
	J 19															
	V 20															
SEMAINE 12	S 21															
	D 22															
	L 23															
	M 24															
	M 25															
	J 26															
	V 27															
	S 28															
	D 29															
	L 30															
SEMAINE 13	M 31															
TOTAL																

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

MARS

		HORAIRE D'ARRIVÉE					HORAIRE DE DÉPART					HC/HS		R	IE	
		HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE
SEMAINE 10	D 1															
	L 2															
	M 3															
	M 4															
	J 5															
	V 6															
	S 7															
	D 8															
	L 9															
	M 10															
SEMAINE 11	M 11															
	J 12															
	V 13															
	S 14															
	D 15															
	L 16															
	M 17															
	M 18															
	J 19															
	V 20															
SEMAINE 12	S 21															
	D 22															
	L 23															
	M 24															
	M 25															
	J 26															
	V 27															
	S 28															
	D 29															
	L 30															
SEMAINE 13	M 31															
TOTAL																

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

Mardi Gras

Les recettes de LYA



- 250 g de farine
- 1 cuillère à café de sucre
- 1/2 cuillère à café de sel
- 1 cuillère à café de cannelle moulue (facultatif)
- 250 ml d'eau
- 100 g de beurre
- 2 œufs
- Huile pour la friture
- Sucre glace pour saupoudrer
- Cannelle moulue pour saupoudrer (facultatif)



Churros



NOTES

Handwriting practice lines for notes.



1. Préparation de la pâte :
2. Dans une casserole, portez l'eau à ébullition avec le beurre, le sucre, le sel et la cannelle (si vous utilisez).
3. Retirez du feu et ajoutez la farine en une seule fois. Mélangez vigoureusement avec une cuillère en bois jusqu'à obtenir une pâte lisse et homogène.
4. Laissez refroidir légèrement la pâte.
5. Incorporez les œufs un à un, en mélangeant bien après chaque ajout. La pâte doit être lisse et brillante.
6. Formage des churros :
7. Faites chauffer l'huile dans une friteuse ou une grande casserole à 180°C.
8. À l'aide d'une poche à douille munie d'une douille cannelée, formez des churros de la longueur désirée en les faisant tomber dans l'huile chaude.
9. Faites frire les churros pendant 2 à 3 minutes de chaque côté, jusqu'à ce qu'ils soient dorés.
10. Finition :
11. Retirez les churros de l'huile et déposez-les sur du papier absorbant pour enlever l'excès d'huile.
12. Saupoudrez généreusement de sucre glace et de cannelle moulue (facultatif) avant de servir.

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



AVRIL

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

AVRIL

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

Mardi Gras

FO
fgta
EMPLOIS DE LA FAMILLE



Pets de nonne

Ingédients :

125 g de farine
80 g de beurre
20 cL d'eau
4 œufs
1 sachet de sucre vanillé
1/2 cuillère à café de sel
Huile pour la friture
Sucre glace pour saupoudrer



- Préparation de la pâte :
- Dans une casserole, mettez 20 cL d'eau, le beurre, le sel et le sucre vanillé. Portez à ébullition.
- Une fois que le mélange bout, retirez la casserole du feu et ajoutez la farine d'un seul coup. Mélangez énergiquement avec une spatule jusqu'à obtenir une pâte homogène.
- Incorporation des œufs :
- Laissez tiédir la pâte pendant quelques minutes, puis incorporez les œufs un par un, en mélangeant bien après chaque ajout. La pâte doit être lisse et brillante.
- Friture :
- Faites chauffer l'huile dans une friteuse ou une grande casserole à 180°C.
- À l'aide de deux cuillères, formez des petites boules de pâte et plongez-les délicatement dans l'huile chaude.
- Faites frémir les beignets jusqu'à ce qu'ils soient dorés, environ 3 à 4 minutes de chaque côté.
- Finition :
- Une fois cuits, retirez les pets de nonne et déposez-les sur du papier absorbant pour enlever l'excès d'huile.
- Saupoudrez généreusement de sucre glace avant de servir.

NOTES

Handwriting practice lines for notes.

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



MAI

		Semaine 19					Semaine 20					Semaine 21					Semaine 22								
		HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE			HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE			HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE					
Semaine 19	V 1																								
	S 2																								
	D 3																								
	L 4																								
	M 5																								
	M 6																								
	J 7																								
	V 8																								
	S 9																								
	D 10																								
Semaine 20	L 11																								
	M 12																								
	M 13																								
	J 14																								
	V 15																								
	S 16																								
	D 17																								
Semaine 21	L 18																								
	M 19																								
	M 20																								
	J 21																								
	V 22																								
	S 23																								
Semaine 22	D 24																								
	L 25																								
	M 26																								
	M 27																								
	J 28																								
	V 29																								
	S 30																								
	D 31																								
TOTAL																									

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

MAI

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN



GÂTEAU AUX POMMES MOELLEUX ET FONDANT



- 100 g de beurre mou
- 100 g de sucre
- 1 sachet de sucre vanillé (facultatif)
- 200 g de farine
- 1 sachet de levure chimique (ou poudre à leuer)
- 4 œufs
- 5 pommes de type reinette

Préparation : 20 min
Cuisson : 40 min



1. Ramollissez le beurre en pommade et mélangez-le avec le sucre vanillé et le sucre en poudre.
2. Ajoutez les œufs battus. Puis incorporez la farine et la levure mélangées, en fouettant pour éviter les grumeaux.
3. Pelez les pommes et coupez-les en cubes, mélangez-les à la pâte et versez dans un moule à manqué beurré ou tapissé de papier cuisson (environ 24 cm de diamètre).
4. Faites cuire le gâteau aux pommes 30 à 40 min dans le four préchauffé à 180°C.



Pour les chips de pommes antigaspi :

 Vous pouvez garder les pelures de pommes et les mélanger avec 1 cuillerée à soupe de sucre et 1 cuillerée à café de cannelle. faites-les cuire 10 à 15 min à 180 °C, en même temps que le gâteau, en surveillant bien la cuisson des pelures pour qu'elles ne soient pas trop foncées.



NOTES

Handwriting practice lines for notes.

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.





JUIN

SEM AINE 23					
	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE
L 1					
M 2					
M 3					
J 4					
V 5					
S 6					
D 7					
L 8					
M 9					
M 10					
J 11					
V 12					
S 13					
D 14					
L 15					
M 16					
M 17					
J 18					
V 19					
S 20					
D 21					
L 22					
M 23					
M 24					
J 25					
V 26					
S 27					
D 28					
L 29					
M 30					
TOTAL					

SEM AINE 24					
	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE
L 1					
M 2					
M 3					
J 4					
V 5					
S 6					
D 7					
L 8					
M 9					
M 10					
J 11					
V 12					
S 13					
D 14					
L 15					
M 16					
M 17					
J 18					
V 19					
S 20					
D 21					
L 22					
M 23					
M 24					
J 25					
V 26					
S 27					
D 28					
L 29					
M 30					
TOTAL					

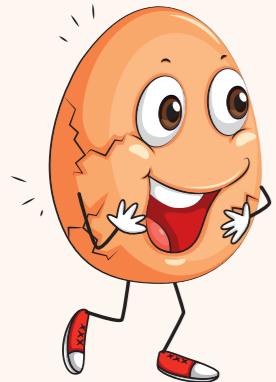
SEM AINE 25					
	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE
L 1					
M 2					
M 3					
J 4					
V 5					
S 6					
D 7					
L 8					
M 9					
M 10					
J 11					
V 12					
S 13					
D 14					
L 15					
M 16					
M 17					
J 18					
V 19					
S 20					
D 21					
L 22					
M 23					
M 24					
J 25					
V 26					
S 27					
D 28					
L 29					
M 30					
TOTAL					

JUIN

SEM AINE 26					
	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE
L 1					
M 2					
M 3					
J 4					
V 5					
S 6					
D 7					
L 8					
M 9					
M 10					
J 11					
V 12					
S 13					
D 14					
L 15					
M 16					
M 17					
J 18					
V 19					
S 20					
D 21					
L 22					
M 23					
M 24					
J 25					
V 26					
S 27					
D 28					
L 29					
M 30					
TOTAL					

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN



Les recettes de LYA

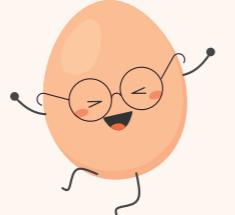
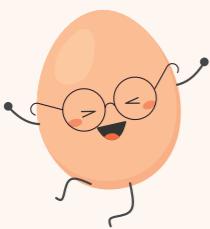


Gâteau de savoie



- 75 g (1/2 tasse) de farine tout usage non blanche
- 45 g (1/3 tasse) de féculle de maïs
- 1 ml (1/4 c. à thé) de sel
- 5 oeufs tempérés et séparés
- 1 oeuf tempéré
- 160 g (3/4 tasse) de sucre, et plus pour saupoudrer
- 2 citrons, le zeste râpé finement
- Sucre à glacer, au goût

- Préchauffer le four à 180 °C (350 °F). Tapisser le fond d'un moule à charnière de 20 cm de diamètre de papier parchemin. Beurrer le fond et la paroi du moule. Saupoudrer la paroi de sucre.
- Dans un bol, tamiser la farine, la féculle et le sel.
- Dans un grand bol, fouetter les jaunes d'oeufs et l'oeuf avec le sucre et le zeste de citron au batteur électrique jusqu'à ce que le mélange blanchisse, soit environ 2 minutes. À basse vitesse, incorporer les ingrédients secs au mélange de jaunes d'oeufs. Réserver.
- Dans un troisième bol, fouetter les blancs d'oeufs au batteur électrique jusqu'à ce qu'ils forment des pics mous.
- À l'aide d'une spatule, incorporer les blancs d'oeufs en pliant délicatement. Répartir la pâte dans le moule.
- Cuire au four de 35 à 40 minutes ou jusqu'à ce qu'un cure-dent inséré au centre du gâteau en ressorte propre. Laisser refroidir complètement sur une grille, soit environ 1 heure. Démouler. Saupoudrer de sucre à glacer, si désiré.



NOTES

Handwriting practice lines for notes.

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



JUILLET

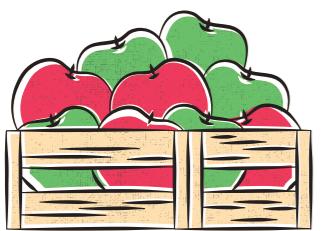
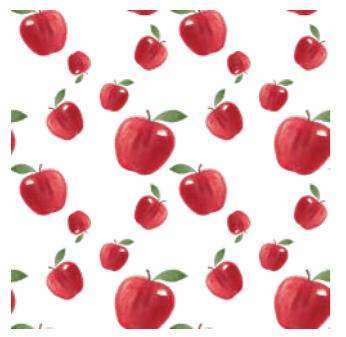
		SEM AINE 27				
		HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE
M	1					
J	2					
V	3					
S	4					
D	5					
L	6					
M	7					
M	8					
J	9					
V	10					
S	11					
D	12					
L	13					
M	14					
M	15					
J	16					
V	17					
S	18					
D	19					
L	20					
M	21					
M	22					
J	23					
V	24					
S	25					
D	26					
L	27					
M	28					
M	29					
J	30					
V	31					
TOTAL						

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

JUILLET

		SEM AINE 27				
		HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE
M	1					
J	2					
V	3					
S	4					
D	5					
L	6					
M	7					
M	8					
J	9					
V	10					
S	11					
D	12					
L	13					
M	14					
M	15					
J	16					
V	17					
S	18					
D	19					
L	20					
M	21					
M	22					
J	23					
V	24					
S	25					
D	26					
L	27					
M	28					
M	29					
J	30					
V	31					
TOTAL						

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN



Gâteau invisible aux pommes

- 6 belles pommes
- 2 oeufs
- 50 g de sucre roux
- 1 gousse de vanille
- 20 g de beurre
- 100 mL de lait
- 70 g de farine
- 1 sachet de levure
- Sucre glace pour la finition

Préparation : 20 min
Cuisson : 30 min



- Dans un récipient, fouettez ensemble les oeufs, le sucre et les graines de vanille jusqu'à ce que le mélange mousse
- Ajoutez le beurre fondu ainsi que le lait, mélangez bien
- Dans un autre récipient, mélangez la farine, la levure et le sel puis ajoutez l'ensemble au mélange
- Fouettez bien jusqu'à ce que la pâte soit homogène
- Préchauffez le four à 200 °C
- Pelez les pommes en fines tranches
- Incorporez-les dans la préparation en remuant pour les enrober de pâte
- Versez la préparation dans un moule et lissez la surface
- Faire cuire 35 min , saupoudrez de sucre glace pour le servir



notes

Handwriting practice lines for notes.

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.

FICHE RUPTURE DE CONTRAT



AOÛT

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

AOÛT

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN



Moelleux aux pommes

- 1 paquet de levure chimique
- 150 g de farine
- 1 cuillère à soupe de rhum (facultatif)
- 1 pincée de sel
- 3 cuillères à soupe d'huile
- 100 g de sucre
- 2 oeufs
- 3 cuillères à soupe de lait
- 3 pommes



Préparation : 20 min
Cuisson : 30 min

Mélanger la farine avec la levure

Ajouter le sucre, les oeufs, l'huile, le lait puis les pommes

Mettre dans un moule à manqué beurré

Mettre au four 30 min thermostat 200 les 5 premières minutes puis thermostat 180

Vous pouvez l'accompagner avec une glace ou de la crème fraîche.



NOTES

Handwriting practice lines for notes.

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



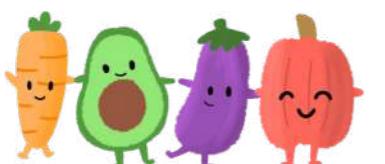
SEPTEMBRE

		SEM AINE 36					SEM AINE 37					SEM AINE 38					SEM AINE 39					SEM AINE 40				
		HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE
	M 1																									
	M 2																									
	J 3																									
	V 4																									
	S 5																									
	D 6																									
	L 7																									
	M 8																									
	M 9																									
	J 10																									
	V 11																									
	S 12																									
	D 13																									
	L 14																									
	M 15																									
	M 16																									
	J 17																									
	V 18																									
	S 19																									
	D 20																									
	L 21																									
	M 22																									
	M 23																									
	J 24																									
	V 25																									
	S 26																									
	D 27																									
	L 28																									
	M 29																									
	M 30																									
	TOTAL																									

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

SEPTEMBRE

		SEM AINE 36					SEM AINE 37					SEM AINE 38					SEM AINE 39					SEM AINE 40				
		HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE
	M 1																									
	M 2																									
	J 3																									
	V 4																									
	S 5																									
	D 6																									
	L 7																									
	M 8																									
	M 9																									
	J 10																									
	V 11																									
	S 12																									
	D 13																									
	L 14																									
	M 15																									
	M 16																									
	J 17																									



Recette DME avec de l'oeuf



Muffins potimarron cumin

dès 8 mois

- 1/2 potimarron épluché, épépiné, cuit et mixé
 - 1 oeuf
 - 2 c. à soupe de lait
 - 3 c. à soupe de farine
 - 1 c. à café d'huile d'olive
 - 1 c. à café de cumin
 - 1 c. à café d'ail semoule
 - 1 c. à café de levure

Préchauffez le four à 200 degrés --

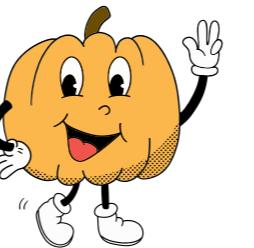
- 1 : mélangez l'oeuf avec le lait et l'huile d'olive
 - 2 : ajoutez la farine, la levure, le cumin et l'ail semoule
 - 3 : ajoutez la purée de potimarron à la préparation.
 - 4 : Mettez la préparation dans les moules et enfournez 25 min.

Notes

Nous vous suggérons du cumin, mais vous pouvez varier les épices.

Après cuisson, les muffins ont une croûte moelleuse et un intérieur fondant.

Veillez à ce que le bébé ait déjà goûté tous les aliments car cette recette contient plusieurs allergènes : oeuf, lactose, gluten...



Notes



FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

NOM – PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE _____ 2026

Date de rupture du contrat : _____

Montant du préavis : _____ €

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) : _____

Montant indemnité compensatrice de congés payés _____ €

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat) _____ €

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat _____ €

Montant indemnité compensatrice de congés payés : _____ €

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



FICHE RUPTURE DE CONTRAT

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE _____ 2026

Date de rupture du contrat : _____

Montant du préavis : _____ €

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés _____ €

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat) _____ €

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat _____ €

Montant indemnité compensatrice de congés payés : _____ €

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



FICHE RUPTURE DE CONTRAT

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE _____ 2026

Date de rupture du contrat : _____

Montant du préavis : _____ €

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés _____ €

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat) _____ €

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat _____ €

Montant indemnité compensatrice de congés payés : _____ €

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



EIGNE BILDTYPE DE CONTRAT

ELIE RIEPPIKE DE JONVAL

EICHE DIAPIPIPE DE CONTRAT

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT	
<hr/>	
MOIS DE	2026
Date de rupture du contrat :	
Montant du préavis :	€
Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :	
<hr/>	
Montant indemnité compensatrice de congés payés	€
Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)	€
<hr/>	
CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat	€
Montant indemnité compensatrice de congés payés :	€
<hr/>	
NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.	



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT		
<hr/>		
MOIS DE	2026	
Date de rupture du contrat :		
Montant du préavis :		€
Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :		
<hr/>		
Montant indemnité compensatrice de congés payés		€
Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)		€
<hr/>		
CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat		€
Montant indemnité compensatrice de congés payés :		€
<hr/>		
NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.		



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT	
<hr/>	
MOIS DE	2026
Date de rupture du contrat :	
Montant du préavis :	
Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :	
<hr/>	
Montant indemnité compensatrice de congés payés	
Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)	
<hr/>	
CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat	
Montant indemnité compensatrice de congés payés :	
<hr/>	
NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.	

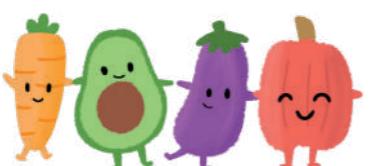
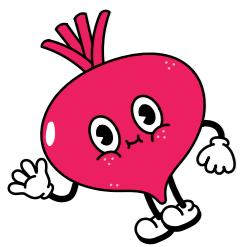


OCTOBRE

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

OCTOBRE

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

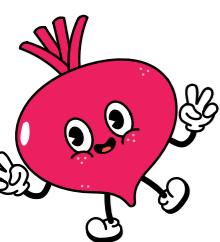
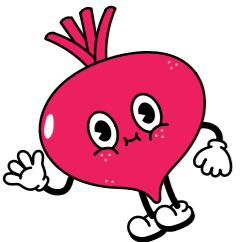


Recette DME avec de l'oeuf



NOTES

Handwriting practice lines for notes.



Notes
Servir tiède. Vérifiez la texture des pancakes avant de les proposer à bébé, afin de s'assurer que la texture est adaptée aux capacités masticatoires de l'enfant.

Suggestion : vous pouvez servir les pancakes avec une portion de fromage à tartiner, en l'étalant sur les pancakes pour un côté crémeux.



FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOVEMBRE

		Semaine 45					Semaine 46					Semaine 47															
		Semaine 45		Semaine 46		Semaine 47		Semaine 48		Semaine 48																	
Semaine 45	D 1	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE	Semaine 46	D 8	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE	Semaine 47	D 15	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE	Semaine 48	D 22	HORAIRE D'ARRIVÉE	HORAIRE DE DÉPART	HC/HS	R	IE
	L 2							D 9							D 16							D 29					
	M 3							M 10							M 17							L 23					
	M 4							M 11							M 18							M 25					
	J 5							J 12							J 19							J 26					
	V 6							V 13							V 20							V 27					
	S 7							S 14							S 21							S 28					
TOTAL																											

NOVEMBRE

		Semaine 45					Semaine 46					Semaine 47					Semaine 48										
		Horaire d'arrivée	Horaire de départ	HC/HS	R	IE			Horaire d'arrivée	Horaire de départ	HC/HS	R	IE			Horaire d'arrivée	Horaire de départ	HC/HS	R	IE			Horaire d'arrivée	Horaire de départ	HC/HS	R	IE
D 1																											
L 2																											
M 3																											
M 4																											
J 5																											
V 6																											
S 7																											
D 8																											
L 9																											
M 10																											
M 11																											
J 12																											
V 13																											
S 14																											
D 15																											
L 16																											
M 17																											
M 18																											
J 19																											
V 20																											
S 21																											
D 22																											
L 23																											
M 24																											
M 25																											
J 26																											
V 27																											
S 28																											
D 29																											
L 30																											

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN



bonhomme de pain d'épices

- 300 g de farine
- 1 cc de levure
- 1 cc de cannelle
- 80 g de sucre
- 125 g de beurre mou
- 1 gros oeuf
- 100 g de sirop d'érable ou de miel d'accacia



- Mélangez le beurre mou avec le sucre et le sirop d'érable dans un saladier ou à l'aide d'un robot
- Incorporez l'oeuf battu peu à peu
- Mélangez la farine avec la cannelle et la levure, ajoutez les ensuite au mélange
- Filmez la pâte et réservez au frigo 30 min
- Étalez la pâte sur un plan de travail fariné
- Découpez les biscuits à l'aide d'un emporte-pièces bonhomme
- Enfournez pour 10 à 15 min dans un four préchauffé à 180 °
- Une fois refroidis, décorez les biscuits avec du glaçage blanc



Cuisson : 10 mn



NOTES

Handwriting practice lines for notes.

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



DÉCEMBRE

Semaine 49						Semaine 50						Semaine 51						Semaine 52						Semaine 53						
HORAIRE D'ARRIVÉE		HORAIRE DE DÉPART		HC/HS		R		IE		HORAIRE D'ARRIVÉE		HORAIRE DE DÉPART		HC/HS		R		IE		HORAIRE D'ARRIVÉE		HORAIRE DE DÉPART		HC/HS		R		IE		
M	1																													
M	2																													
J	3																													
V	4																													
S	5																													
D	6																													
L	7																													
M	8																													
M	9																													
J	10																													
V	11																													
S	12																													
D	13																													
L	14																													
M	15																													
M	16																													
J	17																													
V	18																													
S	19																													
D	20																													
L	21																													
M	22																													
M	23																													
J	24																													
V	25																													
S	26																													
D	27																													
L	28																													
M	29																													
M	30																													
J	31																													
TOTAL																														

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

DÉCEMBRE

HC/HS : HEURES COMPLÉMENTAIRES/HEURES SUPPLÉMENTAIRES | COCHER LA CASE « R » POUR REPAS | IE : INDEMNITÉS D'ENTRETIEN



Les recettes de LYA

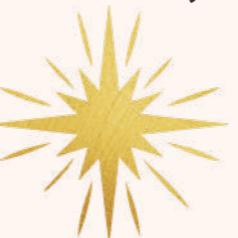


Sablés de noël aux amandes

150 g de beurre mou
90 g de sucre glace
1 pincée de sel
1 sachet de sucre vanillé
40 g d'amande en poudre
200 g de farine



1. Tamisez séparément la farine et le sucre glace
2. Mélangez le beurre mou, le sucre glace, le sel, le sucre vanillé, l'oeuf et les amandes
3. Mélangez pour obtenir une pâte homogène
4. Ajoutez la farine pour avoir une pâte lisse
5. Formez une boule et mettez au frais 1h
6. Préchauffer le four à 180 °C
7. Étalez la pâte sur 4 à 5 cm d'épaisseur et à l'aide d'emporte-pièces faire des étoiles, des ours, etc. Mettre sur une plaque à patisserie recouverte de papier sulfurisé
8. Faire cuire 10 min à 15 min
9. Laissez refroidir et mettre du sucre glace



NOTES

Handwriting practice lines for notes.

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

FICHE RÉCAPITULATIVE MENSUELLE EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

- Nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de travail _____
- Nombre d'heures mensualisées _____

SALAIRE NET MENSUEL _____ €

+ Heure(s) complémentaire(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

+ Heure(s) majorée(s) _____ heures x _____ € x _____ % = _____ €

Montant de l'absence _____ €

Montant indemnité de congés à payer _____ €

Frais d'entretien _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais de repas _____ jour(s) x _____ € = _____ €

Frais kilométriques _____ kms x _____ € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €



FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

FICHE RUPTURE DE CONTRAT

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT

MOIS DE 2026

Date de rupture du contrat :

Montant du préavis :

Montant de régularisation (année incomplète selon les termes prévus au contrat de travail) :

Montant indemnité compensatrice de congés payés

Montant indemnité de rupture (versées en fin de contrat)

CDD : montant indemnité de précarité 10 % du total des salaires (congés payés compris) nets versés

pendant la durée totale du contrat

Montant indemnité compensatrice de congés payés :

NB : Attention cette indemnité compensatrice de congés payés n'est pas prise en compte dans le calcul de la prime de précarité.



RETROUVEZ TOUTES VOS INFOS
SUR LE SITE
[HTTPS://EMPLOISDELAFAMILLE-FO.FR/](https://emploisdelafamille-fo.fr/)



Suivez-nous sur **Facebook**
pour une actualité quotidienne
sur l'actualité du secteur



Retrouvez toute l'actualité
de la FGTA-FO sur
www.fgtafo.fr



Retrouvez l'ensemble de vos droits
dans la **convention collective nationale**.
Le syndicat FO des Emplois de la famille
met à votre disposition la convention collective
nationale en anglais, arabe, espagnol et portugais.



PASS
AVANTAGE
POUR TOUS *by FO fgta*



AVANTAGES
POUR TOUS *by FO fgta*



LA FGTA-FO VOUS OFFRE L'ACCÈS 100 % GRATUIT
À SA PLATEFORME **AVANTAGESPOURTOUS.COM**

- BOOSTEZ VOTRE **POUVOIR D'ACHAT** AVEC DES MILLIERS DE RÉDUCTIONS SUR VOS ACHATS SUR NOTRE BOUTIQUE EN LIGNE
- BÉNÉFICIEZ DU **PROJET VOLTAIRE** EN FAMILLE : SOUTIEN SCOLAIRE POUR LES ENFANTS & PERFECTIONNEMENT POUR LES ADULTES
- CONSULTEZ **UN AVOCAT GRATUITEMENT** : TRAVAIL ET VIE PERSO, CHAQUE VENDREDI, IL VOUS RAPPELLE
- ET BIEN **PLUS ENCORE** : VACANCES, SANTÉ, ASSURANCES, OFFRES À PRIX NÉGOCIÉS

90 JOURS OFFERTS POUR BÉNÉFICIER DE
TOUS LES AVANTAGES DE LA PLATEFORME FGTA-FO.
PENSEZ À L'ADHÉSION POUR EN PROFITER
TOUTE L'ANNÉE !

FO
fgta
La force de la cohésion

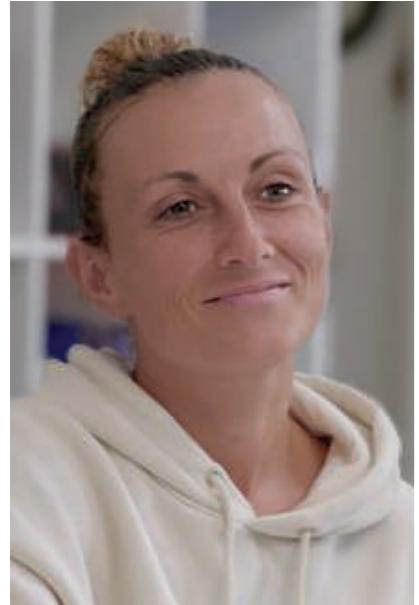
PAS DE CSE DANS VOTRE PETITE ENTREPRISE ? ON A LA SOLUTION !

DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE), IL N'Y A SOUVENT PAS DE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE).

- ✓ POUR QUE LES SALARIÉS CONCERNÉS NE SOIENT PAS PÉNALISÉS, **LA FGTA-FO PROPOSE UN CSE EN LIGNE**.
- ✓ CETTE PLATEFORME DÉDIÉE QUI VOUS DONNE ACCÈS À DES AVANTAGES ÉQUIVALENTS À CEUX DES GRANDES ENTREPRISES. PARCE QUE VOS DROITS NE DOIVENT PAS DÉPENDRE DE LA TAILLE DE VOTRE ENTREPRISE !
- ✓ EN ADHÉRANT À LA FGTA-FO, VOUS POURREZ BÉNÉFICIER DE CETTE PLATEFORME ET TOUS LES AVANTAGES OFFERTS PAR UN SYNDICAT.

ESSENTIEL-LES

METTRE EN LUMIÈRE LE RÔLE SOCIAL DE NOS PUBLICS



Engagé depuis plus de 50 ans aux côtés de 1,3 million de salariés de l'emploi à domicile, le Groupe Ircem a souhaité donner la parole à ces publics de manière originale. Dès lors, le souhait de porter à l'écran plusieurs de ces parcours de vie est apparu comme une évidence.

Rendre visible l'invisible

Réalisé par Yohan Laffort et porté par le Groupe Ircem, « Essentiel-les » met en lumière le quotidien de six professionnels du secteur de l'emploi à domicile : trois auxiliaires de vie, deux aides ménagères et une assistante maternelle. À travers leurs témoignages, ce documentaire dévoile la richesse humaine de ces métiers souvent invisibles, pourtant indispensables à la cohésion de notre société.



Changer le regard

À travers ce documentaire, le Groupe Ircem souhaite sensibiliser le grand public à l'importance de ces professions et aux enjeux liés au maintien à domicile, à l'isolement dans une société marquée par un vieillissement croissant de la population.

Un plaidoyer vibrant pour le secteur de l'emploi à domicile

Aller à la rencontre de nos publics

Présenté lors d'une tournée sillonnant les cinémas de France, l'Ircem Tour réunit lors des projections du documentaire Essentiel-les professionnels du secteur, décideurs institutionnels et salariés du particulier employeur. Cette initiative vise à

engager un dialogue constructif sur l'avenir des métiers du service à la personne et les évolutions nécessaires pour mieux accompagner chaque jour ces salariés dans leur profession.

Revivez les étapes d'Ircem tour, découvrez les protagonistes, l'avis des spectateurs et des médias, consultez les pages ESSENTIEL-LES de www.ircem.eu, ou scannez ce QR code.



Génération Santé

La complémentaire santé individuelle clé en main

En partenariat avec la FGTA-FO

Prendre soin de votre santé n'a jamais été aussi simple.

Chez Cocoon, nos solutions de complémentaires santé sont conçues pour répondre à vos besoins, mais aussi à votre budget. **Découvrez toutes les solutions et avantages inclus dans nos offres.**



Des **tarifs négociés** pour vous, par votre Fédération



Une couverture immédiate, sans **aucun délai de carence**



Une équipe de **conseillers dédiés** pour vous accompagner

Pour en savoir plus



01.76.24.09.80
du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30

cocoon
Nous protégeons
ce que vous avez de plus cher



Cocoon – SAS courtier en assurances au capital de 5.000.000 € – RCS Quimper 801 468 026 – Siège social : 12 rue de Kerogan 29000 QUIMPER – N° ORIAS : 14 002 768 - www.orias.fr – Relevant du contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 place de Budapest CS 92459-75436 Paris cedex 09.

CONTACT
Marie-Claire DUFROS

Assistante fédérale

Tél. : +33 6 79 14 95 62

E-mail : mc.dufros@fgta-fo.org

www.fgtafo.fr

15, avenue Victor Hugo 92170 Vanves

Tél. : 01 86 90 43 60

<https://emploisdelafamille-fo.fr/>